

**Département de la Drôme  
Délibération  
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 mai à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 026-212602643-20240530-DEL\_02\_30052024-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 24/05/2024
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X			Arrivé à 19h55	
CUVELARD Bruno	X				Secrétaire de séance :  T SERRE
DREVET Jean-Jacques		X		Olivier SALIN	
INIZAN Loïc	X				
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry	X				
VIGNES Delphine	X				
Total	10				

**Objet : rénovation d'une maison thématique incluant les locaux de l'Office de Tourisme et la Maison des Vautours- Avenant N°1 LOT 03 étanchéité**

Monsieur le Maire présente l'avenant N° 1 établi par l'entreprise **4 G ETANCHEITE** dans le cadre de la rénovation de la maison des Vautours.

**Modifications introduites** : rapport de Mme FROBERT architecte :

*« orientation vers une finition du platelage de la terrasse avec une prestation plus pérenne : terrasse en BAMBOU et non en pin (qui s'abime très vite) . »*

**Incidence financière de l'avenant** :

Montant de l'avenant HT : + 2 495.35 €

TVA 20% : + 499.07 €

Montant TTC : + 2 994.42 €

Montant initial du marché public :

Montant HT : 16 000 €

TVA 20% : 3 200 €

Montant TTC : 19 200 €

**Nouveau montant du marché public :**

Montant HT : **18 495.35 €**

TVA 20% : 3 699.07 €

Montant TTC : 22 194.42 €

Le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES** en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 pour le LOT 03 étanchéité pour un montant de +  
**2 495.35 € HT** avec l'entreprise **4 G ETANCHEITE** 26700 PIERRELATTE
  
- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 avec l'entreprise **4 G ETANCHEITE**

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
Thierry SERRE



Le Maire  
Olivier SALIN



**Résultat du vote**

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Avenant 1 lot 03

AVENANT DE TRAVAUX  
 N° AV/LOT 03 - 2024-07

**Opération : RENOVATION D'UNE MAISON THEMATIQUE INCLUANT  
 LES LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME ET LA MAISON DES VAUTOURS**

Maître d'ouvrage: **Commune de Rémuzat**  
 LE VILLAGE 26 510 Rémuzat

7

Entreprises Titulaires : **4 G ETANCHEITE**  
 31 RUE PAUL SABATIER- ZI LES MALALONNES - 26700 PIERRELATTE

7

Lot N°: **03 ETANCHEITE**

**ARTICLE 1**

Le présent avenant a pour objet de régulariser les plus values et moins values présentées dans le lot sus-cité par le maître d'œuvre et dûment acceptés par le maître d'ouvrage.

**ARTICLE 2**

Le montant du marché se trouve ainsi modifié, voir tableau ci-dessous:

**ARTICLE 3**

Les modifications techniques ne nécessitent pas de prolongation du délai global d'exécution.

**ARTICLE 4**

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

DESIGNATION DES TRAVAUX	U	Q	P.U	TOTAL
Marché initial HT :				16 000,00 €
Tva à 20,00 %				3 200,00 €
Marché initial TTC:				19 200,00 €
<b>AVENANT 07 (20 MAI 2024)</b>				2 495,35
<b>Travaux supprimés :</b>	U			
	U			
sous total moins value				0,00
Devis R-7585-04-24      OPTION PLATELAGE BAMBOU				2 495,35
sous total plus value				2 495,35
<b>Sous Total HT des plus et moins values</b>				<b>2 495,35</b>
MONTANT H.T. de l'avenant 05 :				2 495,35
T.V.A. 20,00 %:				499,07
MONTANT T.T.C. de l'avenant 05:				2 994,42 €
NOUVEAU MONTANT H.T du marché :				18 495,35
T.V.A. 20,00 %:				3 699,07
NOUVEAU MONTANT T.T.C du marché:				22 194,42 €

L'entreprise,

L'Architecte,

Le Maître d'ouvrage,



Le Maire Olivier SAUJON



pour la maîtrise d'œuvre, l'OFFICE ARCHITECTES, SC Frobert-architecte  
 le 20 MAI 2024